



Commercial : démission maintenant ou retardée ?

Par **Thima**, le **28/09/2012** à **17:57**

Bonjour à tous,

Je m'apprête à changer de société pour aller travailler à l'étranger (Singapour). Je me suis mis d'accord pour démarrer vers fin décembre.

La question que je me posait était : à quel moment dois-je déposer ma démission ?

J'aurai dans l'absolu 3 mois de préavis, ce qui fait que je devrai démissionner maintenant. Or je suis commercial, et en général les sociétés ne gardent pas les commerciaux démissionnaires (pour des raisons de motivation, de confidentialité, etc ...).

Que me conseilleriez-vous donc ? Car je souhaiterais toucher mon salaire jusqu'au démarrage de mon nouveau poste. Retarder le dépôt du préavis quitte à prendre le risque qu'ils m'imposent de rester 3 mois ? Le déposer maintenant quitte à prendre le risque de devoir partir plus tôt ? Merci pour vos conseils avisés !

Thibault

Par **janus2fr**, le **28/09/2012** à **18:05**

Bonjour,

De toute façon, si c'est l'employeur qui vous dispense du préavis, il devra vous payer normalement pendant les trois mois...